

## MOUVEMENT DE MUTATION NATIONAL DES INSPECTEURS

Très rapidement, le décor a été posé, la Cheffe de bureau a précisé que la réunion était juste un temps d'échange sur le mouvement des mutations et sur certains dossiers.

**Comme chaque année, la CGT Finances Publiques** regrette que la DG ne publie :

- ➔ Aucune carte concernant les informaticiens et les postes fonciers.
- ➔ Aucune carte pour les Dircofis, certes il s'agit de postes au choix, toutefois il serait utile de communiquer les implantations des postes par département ou à minima de communiquer sur les vacances d'emplois par département et non de donner une statistique globale par Dircofi.

**La CGT Finances Publiques fait la même demande depuis quatre ans pour les DISI, sans succès**, les agents, comme sœur Anne, ne voient rien venir...

**Pour rappel**, plus de 50 % des postes proposés aux cadres A sont désormais au choix.

**Pour la CGT Finances Publiques**, opposée à ce système, va-t-on peu à peu vers un « tout en poste au choix » pour les inspecteurs ? L'arbitraire devient la règle.

1 751 inspecteurs ont candidaté sur des postes au choix pour 873 affectations.

1242 demandes de mutation pour convenances personnelles ont été déposées cette année dont :

- ➔ 619 bénéficiant d'une priorité et/ou des critères supplémentaires, dont 84 % sont satisfaites.
- ➔ 86 % des inspecteurs mutés ont obtenu satisfaction sur l'un de leurs trois premiers vœux.

On peut noter qu'il y a, cette année, 11 affectations d'office.

**La CGT Finances Publiques** considère que, pour plus de transparence, le tableau de classement devrait faire état du rang du vœu des postulants.

A l'issue du mouvement, 10 directions restent ouvertes. 5 sont fermées (aucune affectation hors priorité absolue ou garantie) et il reste 7 directions métropolitaines et 3 directions d'Outre-Mer avec des prioritaires en attente. A priori, 14 directions seront donc fermées aux Inspecteurs et inspectrices stagiaires de la promotion 2024-2025. Il s'agit de la Charente, la Charente-Maritime, la Côte d'or, la Gironde, la Haute-Garonne, l'Hérault, la Lozère, le Pas-de-Calais, les Pyrénées Orientales, le Tarn, la Vienne et en Outre-mer, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion.

A noter le statut particulier de l'Yonne, département fermé mais sans prioritaire en attente. La DG décidera-t-elle d'y affecter des stagiaires ? A voir...

Concernant les affectations au choix dans les services centraux, **la CGT Finances Publiques** constate encore une fois, cette année, que tous les postes proposés ne sont pas pourvus.

La DG explique qu'il n'y a pas suffisamment de candidatures et/ou des candidatures ne correspondant pas au profil attendu.

La DG a indiqué que le mouvement de mutation, publié le 6 mai, fait l'objet d'une actualisation afin de tenir compte de corrections liées à des erreurs matérielles et/ou de nouvelles informations communiquées au bureau RH-1C. Ils ont été publiés sur Ulysse le 24 mai pour communiquer ces modifications à l'ensemble des agents.

A l'issue de la réunion du 16 mai, prévue sur une demi-journée mais qui s'est déroulée sur la journée, les résultats obtenus sont bien en deçà de nos attentes. **La DG a été chiche sur le nombre de situations modifiées.**

**Pour la CGT Finances Publiques**, les réformes successives à la DGFIP (NRP, démétropolisation, évolution des règles de gestion,...), au-delà des suppressions d'emplois budgétaires, limitent progressivement les possibilités d'affectation dans les départements. Les mutations des stagiaires prennent le dessus sur celle des titulaires et sclérosent le mouvement des titulaires.

**Pour la CGT Finances Publiques**, la DG fait des choix politiques en termes d'effectifs et d'affectations qui pénalisent clairement les collègues pour les mutations.

On peut dénoncer également la difficulté de pouvoir muter pour les collègues sans priorité particulière. **L'affectation à l'ancienneté semble devenir une exception.**

De nombreux collègues expriment leur incompréhension et leur mécontentement croissant quant à l'articulation des mouvements des titulaires et des stagiaires.

Des titulaires malheureux qui n'obtiennent pas satisfaction voient arriver des stagiaires sur le département demandé et se sentent lésés.

A titre d'exemple dans la Haute-Garonne, 15 stagiaires sont affectés mais **aucun** titulaire. **On croit rêver !**

Lors de la réunion, les représentants des organisations syndicales ont découvert que les collègues affectés d'office n'étaient pas soumis à un délai de séjour. Ils pourront donc déposer une demande de mutation au mouvement de 2025, sans la contrainte d'un seul vœu prioritaire. C'est une prime pour ceux qui ne jouent pas le jeu en effectuant un nombre restreint de vœux. Cette règle, soi-disant ancienne, a interpellé vos élus.

Comment pourrions-nous expliquer à nos collègues reçu-es à l'examen professionnel (EP) ou promu-es par liste d'aptitude (LA) qu'il faut faire un nombre de vœux conséquents pour éviter l'affectation d'office? Combien nous riront au nez en précisant ne faire que 2 ou 3 vœux pour avoir peut-être la possibilité de n'être éloignés de chez eux qu'une année.

Et que dire de ceux qui ont élargi leur demande cette année et n'auront que la possibilité de faire un rapprochement sur un seul département l'année prochaine à condition d'en avoir un ! Pire, sans rapprochement c'est 3 ans sans mutation.

Que devient l'équité ? Les EP/LA prendront-ils des paris sur leurs mutations ?

Enfin, cette année encore, pour les inspecteurs et inspectrices stagiaires qui ont demandé des postes au choix et qui ont été recrutés, le délai est bien trop court entre la parution du mouvement, le 6 mai, et la date d'installation pour la réalisation de leur stage probatoire...le 13 mai.

Avec les deux jours fériés, ça a dû être du sport le déménagement !

La DG nous a répondu qu'ils avaient fait le maximum pour faire paraître le mouvement le plus tôt possible compte tenu des délais contraints.

Bonne nouvelle, si l'ENFIP ne change pas d'avis, il y aurait l'année prochaine théoriquement 2 semaines de délais entre la parution du mouvement et leur date d'installation. **ROYAL !**

La **CGT Finances Publiques** s'est également bien fait confirmer par la DG qu'aucun inspecteur stagiaire ne devait participer au mouvement local puisque prépositionnés depuis octobre.

## 👉 **CE QU'EN PENSE LA CGT FINANCES PUBLIQUES**

S'il était encore nécessaire de le démontrer, les CAPN avaient toute leur utilité et permettaient de faire évoluer des situations délicates, mais aussi de valider les informations communiquées par la DG, voire de corriger certaines irrégularités. En les supprimant, la loi de transformation de la fonction publique, condamne les agent-es et leurs élu-es à prendre pour argent comptant ce qui est communiqué par la DG. C'est clairement une volonté de bâillonner vos élu-es et de réduire à néant vos droits !

**La CGT Finances Publiques**, ses élu-es, revendiquent le rétablissement des CAP de mutations et de 1ère affectation de plein exercice, instances paritaires de contrôle et de défense individuelle dans un cadre collectif. Elle exige la transparence pour les agents dans la confection des mouvements de mutations, des règles d'affectations fines dès le mouvement national (résidence mission/structure) et la fourniture aux élu-es des documents ayant servi à confectionner le mouvement.

**LES ÉLU.E.S DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES ONT DÉFENDU VOS DOSSIERS**